



Gradhiva

Revue d'anthropologie et d'histoire des arts

5 | 2007

Sismographie des terreurs

« La question des races »

Le programme de l'Unesco

"The race question". The UNESCO's programme

Chloé Maurel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/815>

DOI : 10.4000/gradhiva.815

ISSN : 1760-849X

Éditeur

Musée du quai Branly Jacques Chirac

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2007

Pagination : 114-131

ISBN : 978-2-915133-55-4

ISSN : 0764-8928

Référence électronique

Chloé Maurel, « « La question des races » », *Gradhiva* [En ligne], 5 | 2007, mis en ligne le 12 juillet 2010, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/815> ; DOI : 10.4000/gradhiva.815

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© musée du quai Branly

« La question des races »

Le programme de l'Unesco

“The race question”. The UNESCO’s programme

Chloé Maurel

NOTE DE L'AUTEUR

Cet article est issu du travail effectué dans le cadre d'une thèse de doctorat d'histoire contemporaine, L'Unesco de 1945 à 1974, réalisée à l'université Paris I sous la direction de Pascal Ory et soutenue en avril 2006.



Fig. 1 Couverture du Courrier de l'Unesco d'octobre 1960 consacré au racisme © Unesco.

- 1 En 1949, l'Unesco se lance dans un vaste programme intitulé « la question des races ». Il s'agit de lutter sur tous les plans contre le racisme, que ce soit par une action normative ou la publication d'ouvrages censés faire réfléchir le grand public et modifier les préjugés. Comment ce programme s'est-il déroulé et quelles ont été ses conséquences ? Pourquoi n'a-t-il pas obtenu tous les résultats espérés malgré la quantité de temps et d'argent qu'y a consacrée l'Unesco ? Les formes prises par ce programme, le contexte dans lequel il s'est déployé, ainsi que les nombreux obstacles qu'il a rencontrés révèlent la difficulté à lutter contre le racisme, pensée intuitive enracinée dans les esprits de manière irrationnelle, et les limites de l'action onusienne dans ce champ.
- 2 Le programme de l'Unesco sur « la question des races » a des antécédents dans l'entre-deux-guerres. En 1933, peu après la prise de pouvoir par Hitler, un anthropologue tchèque, le professeur Ignaz Zollschan, avait demandé au président de la Tchécoslovaquie, Tomáš Masaryk, de convoquer une réunion d'experts scientifiques pour réfléchir sur cette question. Ce projet se fondait sur la prise de conscience de la menace que constituaient les doctrines de la supériorité raciale pour la paix mondiale. Cette réunion devait rassembler des scientifiques en vue d'une discussion publique et de la rédaction d'un ouvrage. Le but était d'informer l'opinion publique de l'absence de fondement des théories développées par les nazis. Masaryk avait accepté de soutenir ce projet et avait confié à l'Académie des sciences de Prague la mission de convier une conférence internationale à cet effet. Ce projet avait initialement reçu le soutien de l'Institut international de coopération intellectuelle (IICI), ancêtre de l'Unesco. Mais il n'avait pas abouti, pour des raisons politiques : dans le cadre de la politique d'apaisement, la Société des nations (SDN) et l'IICI, pour éviter d'offenser l'Allemagne nazie, y avaient finalement renoncé¹.

- 3 Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Unesco reprend ce projet, manifestant la volonté de tirer les leçons de « l'esprit de Munich » qui avait caractérisé l'IICI. Le lancement du programme sur les races est fortement soutenu par les deux premiers directeurs généraux, Julian Huxley et Jaime Torres Bodet, très sensibles tous deux au problème du racisme.
- 4 Dans l'entre-deux-guerres, Julian Huxley, frère du célèbre écrivain Aldous Huxley et descendant d'une grande famille de scientifiques anglais, avait rédigé plusieurs essais abordant la question du racisme, rassemblés en 1947 sous le titre de *L'Homme, cet être unique*. Il y affirme que « l'idée même de race, appliquée à l'homme, est une appellation erronée », qu'elle résulte d'une confusion entre facteurs génétiques et culturels, et que la prétendue infériorité des peuples de couleur est due non pas à l'hérédité mais à « l'atmosphère sociale défavorable dans laquelle ils sont élevés ». Il propose, dès les années 1930, de substituer le terme de « groupe ethnique » à celui, péjoratif, de « race ». S'il exprime par là une position nettement antiraciste, ses textes ne sont pas exempts de contradictions et contiennent aussi des considérations et des croyances racistes. Ainsi il écrit :
- « L'existence de différences génétiques marquées dans les caractères physiques (c'est-à-dire entre les Jaunes, les Noirs, les Blancs et les Bruns) rend probable, à première vue, qu'il existe également des différences dans l'intelligence et le tempérament. Par exemple, je considère comme absolument probable que les nègres authentiques ont une intelligence moyenne légèrement inférieure à celle des Blancs ou des Jaunes². »
- 5 Il consacre un chapitre au « concept de race à la lumière de la génétique moderne », où il affirme l'importance selon lui d'inventer une méthode scientifique pour évaluer « les différences génétiques possibles dans l'intelligence, l'initiative, et les aptitudes, qui peuvent distinguer les différents groupes humains » (*ibid.*). En 1947, il publie, au titre de directeur général de l'Unesco, un ouvrage intitulé *Nous Européens*, dans lequel il se donne pour objectif de faire le bilan scientifique des connaissances sur la question des « races » ; ce texte est intéressant par la liberté de pensée qu'il manifeste, et par les hésitations et contradictions qu'il n'hésite pas à exposer. Il consiste en une succession de balancements entre idées opposées. D'un côté, il souligne « l'étendue de notre ignorance scientifique sur ce sujet fondamental » et observe que le terme de « races », appliqué à l'être humain, ne peut qu'être un « terme pseudo-scientifique » n'ayant aucun fondement biologique ; de l'autre, il affirme la certitude « qu'il existe, entre différents peuples, des différences de capacité innées ». D'une part, il affirme que « les réalisations maîtresses de la civilisation moderne se sont produites dans des régions comportant le plus de mélanges de types » et que, « d'un point de vue purement biologique, ce serait peut-être une bonne chose d'entreprendre des croisements massifs ». D'autre part, il évoque « la possibilité que des croisements entre types très différents donnent, dans les générations à venir, des résultats biologiques "dysharmoniques", en produisant des combinaisons de caractères mal assortis » ; il affirme encore que, « s'il est exact que certains groupes ethniques possèdent un niveau moyen peu élevé d'intelligence innée, permettre des croisements entre eux et des types plus intelligents, c'est une marche rétrograde³ ». Huxley expose ainsi, sans en avoir vraiment conscience, des croyances racistes.



Fig. 2 Le Courrier de l'Unesco, octobre 1960, p. 17 © Unesco.

- 6 Contrairement à Huxley, Torres Bodet, second directeur général de l'Unesco, a toujours affiché des opinions clairement antiracistes ; il est lui-même métis de mère française et de père mexicain. Dès l'entre-deux-guerres, il s'engage dans ses écrits dans la lutte sur le « problème indigène » au Mexique⁴. En 1949, la conférence générale adopte une résolution prévoyant une collecte de matériel scientifique sur les problèmes raciaux et la réalisation d'une campagne éducative à ce sujet⁵. Torres Bodet charge l'anthropologue brésilien Arthur Ramos, alors directeur du département des sciences sociales, et très intéressé par les problèmes de race, de réaliser ce programme. En octobre 1949, celui-ci décide de réunir en décembre dix scientifiques en un « comité d'experts sur les problèmes de la race ». Il meurt entre-temps, et c'est son successeur, l'Américain Robert Angell, sociologue à l'université du Michigan, qui accueille ces scientifiques. Parmi les membres de ce comité d'experts figure Claude Lévi-Strauss⁶. En 1950 est créée au sein du département des sciences sociales une « division pour l'étude des questions de race », chargée de diriger la réalisation du programme sur les races. Sur l'invitation du directeur général, Alfred Métraux en devient le chef⁷, après avoir hésité longtemps à accepter cette responsabilité⁸. Cette hésitation est révélatrice : les scientifiques et sociologues de renom ont été réticents à participer à cette action. Métraux sera, avec Alva Myrdal, qui succède peu après à Angell à la tête du département des sciences sociales, et avec Otto Klineberg, chef de la division des sciences sociales appliquées, un des principaux piliers du programme sur les races. Émile Delavenay, directeur des publications, qui est à ce titre lui aussi très impliqué dans ce programme, témoigne de leur motivation commune : « Diffuser le plus largement dans le monde entier des ouvrages écrits dans un style simple, faisant le point des connaissances scientifiques sur la signification du concept de race, cette tâche nous apparut passionnante, à Métraux, Alva Myrdal et moi, ainsi qu'à Otto Klineberg⁹. » Selon l'ethnologue André-Marcel d'Ans, « Métraux, Juif et Russe par sa mère, longuement déraciné en Argentine, naturalisé Américain, appelé en outre par son

métier d'ethnologue à fréquenter intimement Polynésiens, Nègres et Indiens, était mieux préparé que quiconque à mesurer la misère du préjugé racial, à s'interroger sur ses causes et à s'atteler à la tâche de chercher des remèdes pour soulager de ce préjugé un monde qui en était malade¹⁰ ».

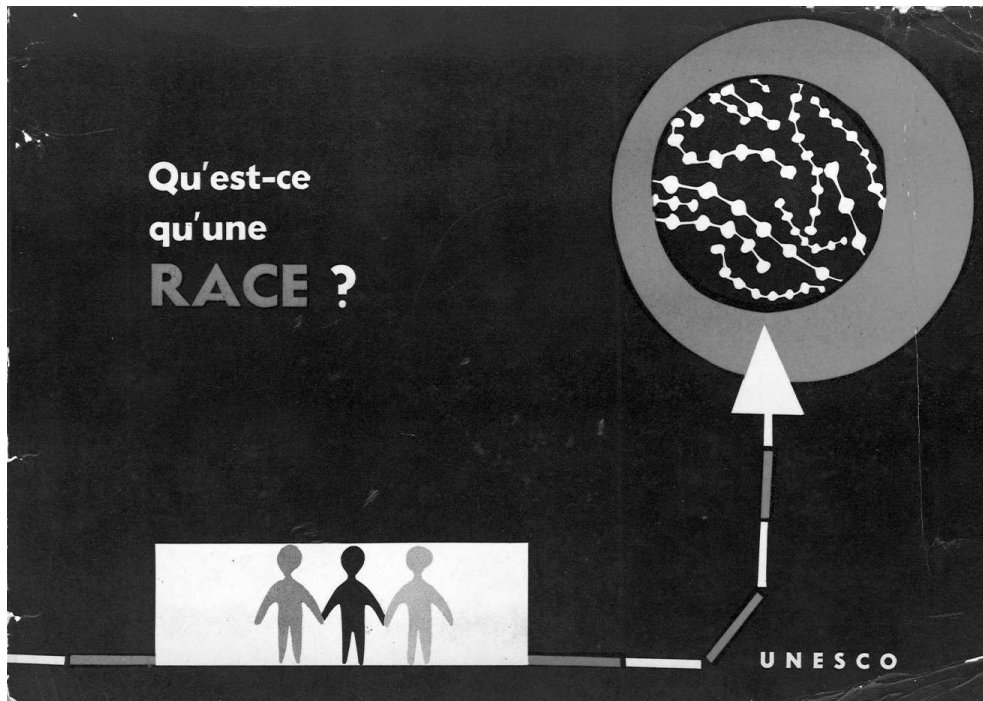


Fig. 3 Couverture de la brochure Qu'est-ce qu'une race ? publiée en 1952 par l'Unesco © Unesco.

- 7 Durant tout son mandat, Torres Bodet encourage avec conviction le programme sur les races. Après sa démission en décembre 1952, le directeur général par intérim, John Taylor, antiraciste convaincu, s'y montre lui aussi favorable. En 1951, il a fait de l'université de Louisville (Kentucky), dont il est le président, la première de tous les États du sud des États-Unis à supprimer entièrement les barrières raciales pour les étudiants. En revanche, son successeur, Luther Evans (1953-1958), se montre beaucoup moins enthousiaste à l'égard de ce programme, non pas qu'il soit raciste, mais parce qu'il doute de son utilité ; il tente de freiner à plusieurs reprises cette action.
- 8 Le programme sur les races est encouragé par de nombreuses organisations et associations qui se consacrent à la lutte contre le racisme, et par l'ONU.

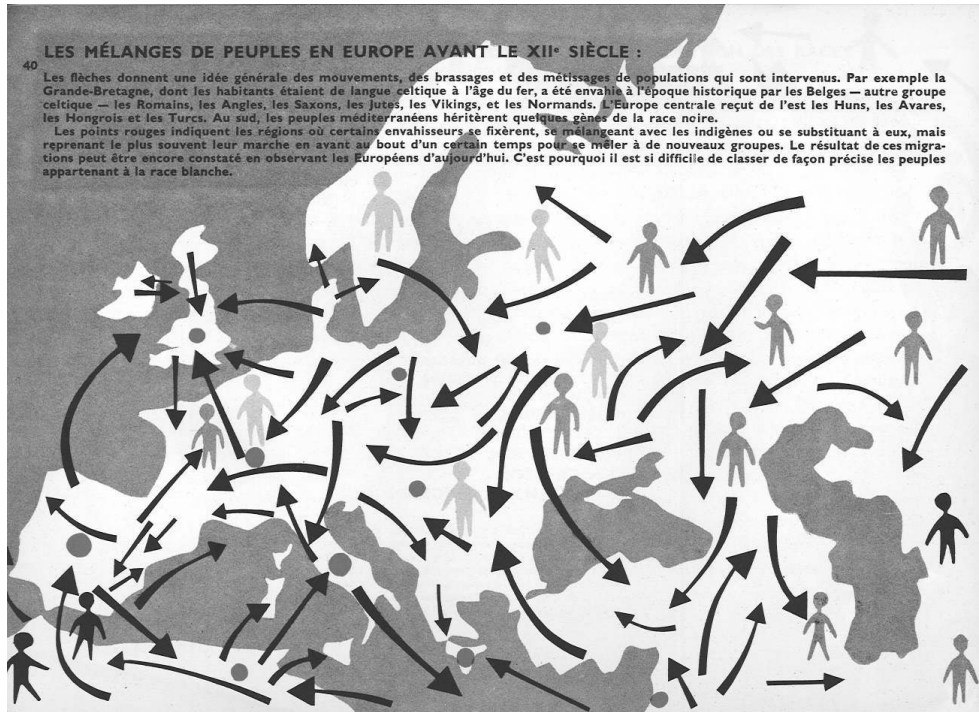


Fig. 4 Schéma reproduit dans la brochure Qu'est-ce qu'une race ? publiée en 1952 par l'Unesco, p. 40 © Unesco.

L'action normative contre le racisme

- 9 L'Unesco s'efforce de mener une action normative contre le racisme. En 1949 s'y tient une conférence d'anthropologues et de sociologues pour préparer une « déclaration sur la race », sous la direction de l'anthropologue américain Ashley Montagu. La déclaration sur la race est adoptée le 14 décembre 1949. Elle affirme que, « du point de vue biologique, l'espèce *homo sapiens* se compose d'un certain nombre de groupes, qui diffèrent les uns des autres par la fréquence d'un ou de plusieurs gènes particuliers. Mais ces gènes eux-mêmes [...] sont toujours en petit nombre si l'on considère l'ensemble de la constitution génétique de l'homme et la grande quantité de gènes communs à tous les êtres humains ». Elle définit une race comme « un groupe ou une population caractérisée par certaines concentrations, relatives quant à la fréquence et à la distribution de gènes ou de caractères physiques qui, au cours des temps, apparaissent, varient et souvent même disparaissent sous l'influence de facteurs d'isolement géographiques ou culturels ». Elle affirme qu'on ne peut « établir de classification raciale que sur des caractères purement physiques et physiologiques » ; que « rien ne justifie l'opinion selon laquelle les groupes humains diffèrent les uns des autres par des traits psychologiques innés » et que « le niveau des aptitudes mentales est à peu près le même dans tous les groupes ethniques » ; que « rien ne prouve que le métissage, par lui-même, produise de mauvais résultats sur le plan biologique » et que, « sur le plan social, les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit sont dus à des facteurs d'ordre social » ; que « ni la personnalité ni le caractère ne relèvent de la race » et que, dans le langage courant, le mot « race » est employé de manière erronée, pour désigner « tout groupe humain arbitrairement désigné comme tel ¹¹ ».

- 10 L'Unesco s'efforce d'assurer à ce texte la plus large publicité. En juillet 1950, le département des communications de masse organise sa diffusion dans tous les États membres par voie de presse et de radio. En octobre 1950, Douglas Schneider, directeur de ce département, estime avec satisfaction que cette déclaration « atteint vraiment des audiences "grass-roots" aux États-Unis », notamment par le moyen de spots télévisés et par l'organisation de sermons sur ce thème dans les églises¹².
- 11 Peu à peu, l'Unesco, observant l'inefficacité des nombreuses déclarations qui se succèdent alors, décide de réaliser une convention, c'est-à-dire un instrument normatif plus puissant. Il s'agit des « convention et recommandation contre la discrimination dans l'enseignement », adoptées en 1960 sur l'impulsion de l'ONU et malgré la réticence des États-Unis¹³. Elles ne sont ratifiées que par deux États, la France et Israël, et entrent en vigueur en mai 1962 seulement, date à laquelle le nombre minimum de trois États signataires est enfin atteint. Le très faible nombre d'États signataires, ainsi que le fait que ni les États-Unis ni l'URSS n'en fassent partie (bien que les États socialistes aient pris une part active à son élaboration), illustrent son échec provisoire. Finalement, en 1971, elle est ratifiée par 56 États. Malgré la création en 1962 d'une commission de conciliation et de bons offices pour rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties, cette convention semble ne pas avoir réussi à être efficace.

Les publications sur les races

- 12 Parallèlement à la déclaration, diverses séries de publications sur la question des races sont entreprises, sous l'impulsion d'Alfred Métraux et selon différentes approches : scientifique, éducative et psychologique, ethnologique, religieuse, démographique et historique.

L'approche scientifique

- 13 À l'idée reçue que les races seraient inégales et que leurs mélanges seraient néfastes, l'Unesco entend opposer celle qu'ils sont au contraire bénéfiques. Dans *La question raciale*, brochure à l'intention du grand public publiée en 1950, l'aspect scientifique tient une place importante¹⁴. À partir de 1951, l'Unesco édite une série de publications ensuite regroupées sous le titre « La question raciale devant la science moderne » et comportant notamment : *Le Concept de race : résultat d'une enquête* (1953) ; *Les Mythes raciaux* (1951) ; *Les Mélanges de races* (1954) ; *Race et Biologie* (1951) ; *Les Différences raciales et leur signification* (1952) ; *Qu'est-ce qu'une race ? Des savants répondent* (1952).
- 14 En 1960, l'Unesco se lance dans une entreprise de mise à jour et de réédition de cette série, sous l'impulsion de René Maheu, en un seul volume intitulé *Le Racisme devant la science*¹⁵. Les textes sont « soigneusement révisés » afin d'« éviter les réclamations et les critiques que susciterait un texte démodé¹⁶ ». Cette réédition se fait avec plus de succès, les controverses qui avaient accompagné la première édition de ces textes s'étant calmées ; elle est notamment publiée en France par le prestigieux éditeur Gallimard. Cependant, peu à peu, l'utilité de la démarche de démonstration scientifique de l'inanité du racisme est de plus en plus remise en cause. Comme l'observe Pierre-André Taguieff, « le relatif optimisme de l'antiracisme cognitif prôné par l'Unesco s'est vite heurté – dès la fin des années 1940 – aux conclusions des recherches conduites par les psychologues

sociaux sur les préjugés et les stéréotypes » : le racisme relève du préjugé, contre lequel les démonstrations scientifiques ne peuvent rien¹⁷. C'est pourquoi l'Unesco a aussi lancé des publications privilégiant d'autres approches : psychologique, culturelle, historique, économique, juridique, etc.

L'approche psychologique et culturelle

- 15 Plusieurs publications de la série « La question raciale devant la science moderne » concernent les aspects psychologiques et éducatifs. C'est le cas notamment de *Race et Psychologie* d'Otto Klineberg (1951), de *Race et Société* de Kenneth Little (1952), de *Relations raciales et santé mentale* de Marie Jahoda (1960), de *Race, Préjugé et Éducation* de Cyril Bibby (1959) et de *L'Origine des préjugés* d'Arnold Rose (1951). Ce dernier ouvrage, rédigé par un universitaire américain, est repris dans une série de quatre articles dans le *Courrier de l'Unesco* de l'été 1958, intitulé « Les préjugés et leurs racines profondes », atteignant ainsi une audience importante¹⁸. L'ouvrage le plus important de cette série est celui de Claude Lévi-Strauss, *Race et Histoire* (1952). En mai de cette année-là, Alfred Métraux observe dans une correspondance interne : « La parution de ce nouveau titre constitue un événement important, non seulement du point de vue du “standing” de notre collection “La question raciale”, mais aussi de l'intérêt que le nom de Lévi-Strauss ne peut manquer d'éveiller dans le public. » Il incite à cet égard le département de l'information à déployer « un effort de diffusion tout particulier » et insiste sur « la publicité à donner à cet “événement”¹⁹ ». *Race et Histoire*, dans lequel Lévi-Strauss définit le racisme comme « une doctrine qui prétend voir dans les caractères intellectuels et moraux attribués à un ensemble d'individus, de quelque façon qu'on le définisse, l'effet nécessaire d'un commun patrimoine génétique²⁰ », est l'ouvrage du programme sur les races promis au plus grand succès populaire²¹. Cependant, il donne lieu à une polémique avec Roger Caillois. C'est le début d'un conflit irréductible entre Lévi-Strauss et Caillois, « les frères ennemis²² ».
- 16 Quelques années plus tard, l'Unesco lance une série de huit monographies intitulée « Études sur les communautés », portant sur des communautés rurales ou urbaines d'Inde, des États-Unis, de Suède, d'Australie et de France. Il s'agit de soumettre un échantillon représentatif de leur population à une série de tests psychologiques pour analyser les tensions qui règnent en leur sein. En France sont entreprises dans ce cadre trois enquêtes, l'une sur une communauté urbaine, Vienne, réalisée par le sociologue belge Pierre Clément²³, les deux autres sur des communautés rurales, l'une en Corse, l'autre sur un village de Seine-Maritime, Nels-Normandeux, désigné dans l'enquête sous le pseudonyme de Nouville.
- 17 Cette dernière enquête est menée sous la direction de Claude Lévi-Strauss. Cette tâche avait initialement été confiée par Otto Klineberg à Lucien Febvre, mais celui-ci la délègue rapidement à Lévi-Strauss, alors sous-directeur du musée de l'Homme. Ce dernier témoigne : « J'étais enchanté de mettre sur pied une entreprise si neuve à plusieurs égards, mais sans la moindre intention de me lancer sur la voie tracée par mes collègues américains²⁴. » Il choisit comme collaborateur Lucien Bernot. C'est sur la suggestion d'un collègue, Paul Leuillot, que Lévi-Strauss choisit le village de Nels-Normandeux. Celui-ci présente un intérêt particulier car, situé près d'une limite départementale qui correspond à une ancienne frontière entre provinces, il rassemble deux genres de vie contrastés, l'un rural, l'autre ouvrier. Lévi-Strauss charge René Blancard de procéder aux tests psychologiques. Il considère pour sa part cette partie de l'enquête comme « une servitude

imposée par l'Unesco ». Il se passionne davantage pour l'aspect ethnologique : l'expérience est particulièrement intéressante puisqu'il s'agit d'une des premières tentatives d'enquête ethnologique effectuée sur une société dont la culture est la même que celle de l'enquêteur. Bernot et Blancard partagent pendant huit mois l'existence quotidienne des habitants de ce village. Touché de plein fouet par l'exode rural, Nouville est peuplé d'enfants de l'Assistance publique de Paris ou de Rouen placés en apprentissage dans les verreries, où ils connaissent des conditions de travail très dures. Les enquêteurs constatent que la population de Nouville est une communauté isolée, sans cesse renouvelée, aux prises avec des conditions économiques ingrates, et caractérisée davantage par des oppositions et des conflits que par la coopération entre ses membres. Ils y observent une vie sociale apathique, centrée sur la cellule familiale. Les Nouvillois sont repliés sur eux-mêmes, n'ont pas d'esprit d'initiative et ont de forts préjugés de rejet envers tout ce qui est extérieur à leur village. Les enfants des verreries sont ainsi qualifiés d'« étrangers » par les habitants de plus longue date ; la xénophobie et le racisme sont très forts²⁵. Bernot et Blancard se heurtent, dans la réalisation de leur enquête de terrain, à une forte méfiance de la population : « Jamais personne n'a voulu admettre que l'Unesco pouvait être autre chose qu'un organisme américain », observent-ils. Ils citent à l'appui les propos d'une femme du village : « L'Unesco c'est l'ONU, et tout ça c'est des histoires d'étrangers... et des étrangers, il y en a trop en France²⁶. » Les conclusions de l'enquête, peu flatteuses pour les habitants, et encore moins pour les patrons verriers, ont expliqué le choix d'un nom d'emprunt, Nouville, pour désigner le village. À deux reprises par la suite, à plusieurs années de distance, Lucien Bernot a envoyé un jeune chercheur faire une nouvelle enquête à Nouville, et la tentative a échoué à chaque fois, notamment à cause de l'opposition des habitants²⁷.



Fig. 5 Le courrier de l'Unesco, n° 6, 1955, p. 16 © Unesco.

- 18 L'enquête sur Nouville semble avoir reçu davantage d'échos dans le monde anglo-saxon qu'en France, où le genre de la monographie métropolitaine, après avoir été très en vogue au début du ^{xx}^e siècle, avec en particulier les travaux de Frédéric Le Play, était, au début des années 1950, délaissé par la communauté scientifique. Cela explique en partie, selon Claude Lévi-Strauss, le faible écho obtenu alors par l'ouvrage en France²⁸.

L'approche économique

- 19 En 1951, Alfred Métraux, dans le cadre de ce programme, confie à Michel Leiris, alors chargé de recherches au CNRS, la rédaction d'un article sur « les causes sociales du préjugé de race²⁹ ». Leiris y affirme que le préjugé racial, contrairement à ce qu'on croit couramment, a des origines récentes et que, « sous quelque forme que se présente le racisme, il vise toujours plus ou moins à démontrer qu'il n'y a qu'à s'incliner devant ceux dont la position de dominateurs est censée exprimer la supériorité innée et que l'injustice sociale est, en somme, fondée dans la nature des choses ». Selon Leiris, le préjugé racial n'apparaît que dans des circonstances bien déterminées :
1. « lorsqu'il y a une situation coloniale et qu'une minorité d'expatriés est établie au milieu d'autochtones dont elle s'approprie les terres et exploite les richesses » ;
 2. « lorsqu'il y a compétition économique entre groupes d'origine différente » ;
 3. « lorsqu'un pays croit avoir à se protéger contre des immigrants pauvres » ;
 4. « lorsqu'une nation veut renforcer son unité et se poser en "race de seigneurs", aussi bien pour intimider les autres nations que pour entraîner ses propres nationaux dans une politique de conquêtes » ;
 5. « lorsqu'un État, en vue de canaliser le mécontentement populaire, juge bon de lui fournir un bouc émissaire qu'on dépouillera par la même occasion » ;
 6. « lorsqu'un groupe d'humiliés et d'offensés éprouve le besoin de renforcer sa conscience de lui-même pour réagir contre l'oppression ».
- 20 Ainsi, pour Leiris, « loin de répondre à une répulsion congénitale, le préjugé racial apparaît comme lié à des antagonismes qui reposent sur la structure économique des sociétés modernes ». Il est lié à « l'injustice inhérente à cette civilisation occidentale capitaliste », et c'est uniquement « dans la mesure où les peuples transformeront cette structure qu'on le verra disparaître³⁰ ». Dès avril 1951, Métraux observe, dans une correspondance interne, que ce texte obtient en France, « auprès de beaucoup de gens, un très beau succès³¹ ». Dans le même esprit, en 1952, Jean-Paul Sartre manifeste à Métraux son désir de rédiger pour l'Unesco une publication intitulée *Race et Économie*, dans laquelle il analyserait le racisme du point de vue marxiste³². Ce projet n'aboutit pas. C'est en effet à un Soviétique, M. Kammari, membre correspondant de l'Académie des sciences de l'URSS, qu'est confiée la réalisation d'une brochure présentant l'analyse du racisme sous cet angle théorique³³.
- 21 Dans le domaine de l'approche économique, il faut mentionner aussi l'enquête ethnologique menée par Alfred Métraux dans le cadre du projet indien-andin au début des années 1950. Comme l'observe José Matos Mar, cette étude « porte un coup décisif aux théories racistes sur un prétendu immobilisme et la résistance au progrès des ethnies américaines, en démontrant que la cause du retard social de ces groupes n'est à rechercher ni dans la race ni dans l'éthique, mais bien plutôt dans des causes externes, liées à une longue situation d'oppression³⁴ ».

Des enquêtes sur des situations « positives » dans les relations raciales

- 22 L'Unesco lance des études sociologiques et ethnologiques visant à « apporter une contribution *positive* à la solution du problème racial », c'est-à-dire à montrer les cas de coexistence harmonieuse entre races, et non pas les cas de coexistence conflictuelle, les situations négatives. L'Unesco estime en effet que « les situations que l'on peut qualifier d'« heureuses », celles qui offrent peu de frictions ou qui évoluent vers un état d'équilibre ou d'harmonie, ont reçu une attention moindre de la part des chercheurs » que les situations conflictuelles³⁵. Cela constitue aussi une démarche moins délicate politiquement.
- 23 Le cadre choisi pour ces études est principalement l'Amérique latine. La nationalité mexicaine du directeur général Torres Bodet et la nationalité brésilienne du premier directeur du département des sciences sociales, Ramos, ont sans doute exercé une influence dans ce choix. Celui-ci s'explique aussi par le fait que ces lieux étaient ceux qui posaient le moins de problèmes politiques. Ainsi sont réalisées notamment des études sur *Races et Classes dans le Brésil rural* par Charles Wagley (1952), *Les élites de couleur dans une ville brésilienne* par Thales de Azevedo (1953) et l'étude de Michel Leiris, *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe* (1955).
- 24 Pour mener à bien son enquête, Leiris accomplit pour l'Unesco une mission de quatre mois sur place. Le texte de cette enquête sera repris ensuite dans *Cinq études d'ethnologie*. Les Antilles françaises constituent un cas apparemment positif et harmonieux de relations entre citoyens des différents groupes ethniques, puisqu'il y a égalité juridique entre eux. Leiris analyse comment s'est opérée l'ascension sociale des éléments de la population d'origine non européenne : « L'abolition de l'esclavage, la diffusion du patrimoine culturel français dans les masses de couleur et la reconnaissance de leurs pleins droits civiques ont amené une intégration suffisante pour que ces masses apportent aujourd'hui une contribution originale à la culture française et pour qu'on observe dans la plupart des esprits une sensible atténuation des préjugés raciaux qui sont un reliquat de la vieille époque coloniale. » Cependant, il constate aussi que la situation n'est pas aussi harmonieuse qu'elle le paraît à première vue : en réalité « l'attitude des Blancs créoles vis-à-vis des mariages mixtes n'a guère varié depuis le temps de la colonie » ; d'importants « antagonismes, d'ordre économique plus que racial, [...] opposent à un patronat essentiellement blanc une masse de travailleurs de couleur » ; ainsi, « dans cette société très composite, la répartition par classes se superpose encore à la répartition par catégories raciales » ; « aujourd'hui encore un Noir des Antilles françaises est généralement un travailleur pauvre en face du Blanc son employeur ». Leiris observe cependant une évolution en cours : « maints originaires blancs des deux sexes ont maintenant des emplois [...] qui les mettent au coude à coude avec des gens de couleur » ; mais cette nouvelle situation, qui met Noirs et Blancs en concurrence, risque plutôt de « susciter une nouvelle tension interraciale³⁶ ». Ainsi, il établit un lien étroit entre tensions raciales et tensions économiques.
- 25 Leiris semble avoir été gêné par l'ambiguïté de sa mission : il était payé par l'Unesco et encouragé par le gouvernement français pour écrire une étude visant à mettre en valeur les relations harmonieuses entre groupes ethniques dans les Antilles françaises. Or, au fur et à mesure de son enquête, il s'aperçoit qu'en fait cette image ne correspond pas à la

réalité, comme il le confie à son ami Métraux³⁷. Il se retrouve donc dans une position inconfortable, pris entre deux feux. La consultation des cahiers tenus par Leiris durant cette mission serait certainement d'un grand apport à ce sujet³⁸. Leiris se livre finalement à un constat honnête d'une situation moins positive qu'il n'y paraît de prime abord. L'ouvrage recueille les éloges de la presse³⁹. De même, *Races et Classes dans le Brésil rural*, résultat d'une « enquête témoin » menée par Charles Wagley sur les contacts entre groupes ethniques au Brésil, révèle l'existence de plus de préjugés et de discriminations que ce à quoi l'on s'attendait au Brésil⁴⁰. En revanche, dans *Les élites de couleur dans une ville brésilienne*, l'historien et sociologue Thales de Azevedo entend présenter la « solution originale » donnée au problème racial à Bahia, qui aurait entraîné l'instauration de « relations harmonieuses » entre groupes ethniques. Par l'analyse de la position sociale occupée par les personnes des différentes catégories ethniques dans cette ville, l'ouvrage vise à mettre en lumière « les progrès considérables réalisés par les personnes de couleur depuis l'abolition de l'esclavage et la part de plus en plus grande qu'elles prennent à la vie culturelle » à Bahia. La presse spécialisée critique le caractère excessivement optimiste de cet ouvrage⁴¹.

- 26 En lançant ces études, l'Unesco s'est placée dans une position délicate puisqu'elle prenait pour postulat que les situations qu'elle se proposait d'étudier étaient positives, alors que les enquêtes menées ont dans l'ensemble révélé le contraire.

Des efforts pour une modification des attitudes

- 27 Afin de contribuer à une modification des comportements, l'Unesco mit en place une action menée par trois voies : des études sur la modification des attitudes, des efforts pour toucher le grand public et des expériences auprès d'un échantillon réduit de population.
- 28 L'Unesco confie des études sur la modification des attitudes à des universitaires, à des associations, à des sociétés savantes. Pour toucher le grand public, elle réalise une série de publications intitulée « Styles de vie », présentant les modes de vie dans seize pays différents. Peter Lengyel, ancien fonctionnaire, porte lui-même un jugement négatif sur ces publications, « des portraits de style officiel, raide, du genre des prospectus gouvernementaux et des guides touristiques les plus impersonnels », en outre « rapidement dépassés⁴² ». Le projet prévoit également, pour toucher le grand public, l'envoi d'experts auprès des gouvernements qui en feraient la demande, pour les aider à orienter leur enseignement national dans un esprit favorable à la paix. Cependant, aucun État ne demande de mission d'experts⁴³.
- 29 Par ailleurs, l'Unesco souhaite mettre en place des expériences concrètes visant à la modification des comportements. Pour cela, elle s'inspire des expériences récentes en la matière, qui ont démontré par exemple l'amélioration durable de l'attitude d'un groupe d'étudiants blancs new-yorkais envers les Noirs à la suite d'une visite guidée du quartier de Harlem, sur quatre journées, leur ayant donné l'occasion d'entrer en contact avec des Noirs d'un niveau socioculturel élevé⁴⁴. Inversement, on note l'attitude raciste de plus en plus marquée d'étudiants blancs du nord des États-Unis venus faire leurs études dans les universités du Sud⁴⁵. Entre 1948 et 1950, l'Unesco confie à Harold E.O. James, lecteur en psychologie à l'Institut d'éducation de l'université de Londres, une étude sur les attitudes des adolescents à l'égard des peuples étrangers. L'expérience porte sur 400 garçons et filles de 11 à 14 ans, écoliers d'une petite ville située à une trentaine de kilomètres de

Londres, qui reçoivent pendant deux semaines l'enseignement d'un professeur noir. L'interview de chaque enfant, avant, puis après cette expérience d'enseignement, met en évidence une modification dans un sens très positif de leur attitude à l'égard des Noirs, et d'une manière générale envers les étrangers⁴⁶. Cette étude entend donc contribuer à démontrer que le racisme est un phénomène lié à l'éducation et à la culture, et que, par conséquent, il peut être combattu par ces moyens.

Des efforts pour toucher le grand public

³⁰ Le programme sur les races comporte aussi un certain nombre de conférences. Leurs répercussions sont variables et souvent décevantes. Ainsi, en avril 1952, Alfred Métraux et Pierre Coeytaux donnent une conférence à Grenoble, « dans un grand amphithéâtre presque vide ». Métraux y est choqué du racisme et des préjugés du public : « Il y a un monsieur qui croit que le métissage produit la tuberculose. Un autre dissimule mal son indignation de ce que les Nègres puissent accéder à la civilisation », écrit-il dans son journal. En 1954, il donne une conférence sur le racisme au *Brooklyn College* de New York : là, « les questions qui me sont posées sont pertinentes et parfois subtiles », estime-t-il⁴⁷. En mai 1960, l'Unesco organise la « 12^e Journée nationale contre le racisme, l'antisémitisme et la paix » à son siège. Cette manifestation s'honore de la participation de personnalités comme André Maurois, Jean Rostand, Jean Sarrailh, Jean Cassou, Vincent Auriol, Pierre Mendès France, Étienne, Vladimir Jankélévitch, Lucien Lévy-Bruhl, Jean Guéhenno⁴⁸. L'année 1971 est, sur décision de l'ONU, « l'Année internationale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ». Dans ce cadre, plusieurs conférences et manifestations à l'intention du grand public sont organisées. Ainsi, en mars 1971,

l'Unesco organise un cycle de conférences sur « la question raciale et la pensée moderne ». Maheu invite Claude Lévi-Strauss à faire un discours sur ce thème.



Fig. 6 4e de couverture du *Courrier de l'Unesco* d'octobre 1960 consacré au racisme © Unesco. La photographie utilisée dans le montage est de Ian Berry.

- 31 Tout au long de ces années, le *Courrier de l'Unesco* soutient le programme sur les races. Cependant, la prudence politique que se doit d'adopter l'Unesco ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre à son rédacteur en chef, Sandy Koffler, et bride ses initiatives. En 1954, il se fait réprimander durement par le directeur général Luther Evans pour avoir entrepris d'élaborer un numéro consacré à la victoire remportée par les Noirs aux États-Unis, ce qu'Evans juge politiquement trop risqué⁴⁹. Ce numéro ne se fait donc pas. En revanche, en octobre 1960, le *Courrier de l'Unesco* publie un numéro spécial consacré au racisme. Évoquant la discrimination raciale aux États-Unis et en Afrique du Sud, ce numéro suscite la vive hostilité du Congrès et du département d'État américain⁵⁰.
- 32 L'Unesco s'efforce aussi de lutter contre le racisme au moyen de films. Cependant cette action ne semble pas avoir été très fructueuse. Ainsi, en 1969, les responsables des clubs Unesco français, analysant l'efficacité de ces films, en arrivent à un constat d'échec, et concluent : « ces films sont inutilisables pour des clubs, et même à déconseiller aux animateurs », étant trop austères et ennuyeux⁵¹.
- 33 C'est aussi par le biais des manuels scolaires et pédagogiques que l'Unesco s'efforce de contribuer à la lutte contre le racisme. En 1951, Lucien Febvre, chargé par l'Unesco de rédiger un texte pour servir de modèle à des manuels scolaires révisés, insiste sur le caractère mythique et erroné de l'idée de « race » et de « sang », et réfléchit à « l'étrange notion de pureté », l'« instinctive répugnance », l'« insurmontable répulsion des hommes pour le mélange⁵² ». Ces efforts se poursuivent et s'accroissent tout au long des années, avec notamment la publication en 1965 de *L'éducateur devant le racisme*. En 1968, un comité convoqué par l'Unesco recommande aux enseignants et auteurs de manuels scolaires

d'être vigilants dans le vocabulaire employé pour qualifier les groupes ethniques, religieux ou autres, en particulier les peuples anciennement colonisés. Une quinzaine de mots sont considérés comme devant être bannis⁵³. Cette recommandation est très mal reçue par une partie de la presse américaine et du Congrès. Le représentant de la Louisiane accuse l'Unesco de « se poser en bureau de censure pour le contrôle mondial de la pensée », « dans une entreprise qui rappelle les techniques bolcheviques de lavage de cerveau⁵⁴ ».

Une réception critique

- 34 L'action de l'Unesco dans ce domaine suscite beaucoup d'oppositions et de critiques de la part de nombreux États membres, à la fois anglo-saxons, socialistes et du tiers-monde. Pour les États-Unis, cette action est trop audacieuse, pour les États socialistes et ceux du tiers-monde elle est trop timide et inefficace⁵⁵. Dans ce contexte la position de l'Unesco n'est pas aisée. Elle doit sans arrêt mesurer les risques qu'elle prend, bien réfléchir à chacune de ses actions afin de trouver un équilibre entre la nécessité d'être prudente sur le plan politique et de ménager les États membres, et celle de contribuer réellement à la lutte contre le racisme.
- 35 Si l'Unesco décide de faire des concessions et d'éviter de critiquer de front la politique des États-Unis et des puissances coloniales que sont la France et le Royaume-Uni, ces États étant parmi les plus puissants dans l'organisation, en revanche, elle a choisi de dénoncer la politique de discrimination raciale de l'Afrique du Sud, au risque que cet État proteste et se retire de l'organisation – ce qu'il n'a pas manqué de faire. Le régime de l'Afrique du Sud est attaqué par plusieurs délégations dès les deux premières conférences générales, notamment par l'Inde. La délégation d'Afrique du Sud y défend le bien-fondé du régime d'apartheid, affirmant que c'est « un régime juridique indigène très efficace et très souple à la fois », et faisant valoir le « succès » obtenu par cette politique pour « édifier une culture indigène⁵⁶ ». À partir de 1954, sur les instructions de la commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union sud-africaine, l'Unesco engage des études sur l'apartheid⁵⁷. Le 5 avril 1955, l'Afrique du Sud annonce sa décision de se retirer de l'Unesco, estimant que ses publications sur la race interfèrent de manière inacceptable avec la juridiction sud-africaine, contrairement à ce que prévoit son acte constitutif. Le conseil exécutif demande à cet État de reconsidérer sa décision⁵⁸ ; en vain. Le départ de l'Afrique du Sud divise les membres du conseil exécutif. Pour certains, tel Henri Laugier, ce départ est regrettable⁵⁹. Émile Delavenay, ancien fonctionnaire, observe que le retrait de l'Afrique du Sud « n'a été hélas, ni le premier, ni le dernier exemple de pressions politiques visant à restreindre la liberté d'expression d'une institution internationale pourtant vouée à agir surtout par l'écrit⁶⁰ ». Le 6 avril 1955, Métraux note dans son journal : « L'Afrique du Sud quitte l'Unesco à cause de mes publications. Je suis un peu inquiet de la réaction d'Evans. » En juin 1955, il reçoit de Maheu « des avertissements d'avoir à être prudent⁶¹ ». Le retrait de l'Afrique du Sud devient effectif en 1956. Dès lors, l'Unesco poursuit sa dénonciation de l'apartheid. En 1967 notamment, elle réalise et publie, sur l'impulsion de la commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union sud-africaine, un « rapport sur les effets de la politique d'apartheid sur l'éducation, la science, la culture et l'information en Afrique du Sud⁶² » qui rencontre un écho très important dans la presse internationale⁶³. En outre la version de 1967 de la

déclaration sur la race prend en compte le problème de l'apartheid. En 1974, l'ONU et l'Unesco produisent un film sur l'apartheid en Namibie⁶⁴.

- 36 En entreprenant ce programme, l'Unesco semble s'être heurtée à plusieurs contradictions. Sur le plan politique d'abord : à quoi bon entreprendre un programme de lutte contre le racisme, domaine qui a de fortes implications politiques, si l'Unesco n'est pas prête à l'assumer pour cause de neutralité politique ? Elle ne pouvait pas dénoncer ouvertement la discrimination raciale et le colonialisme sous peine de s'attirer la condamnation de plusieurs États membres importants, et donc leur sanction budgétaire. Elle était forcée d'avancer à pas mesurés, avec prudence, dans cette tâche très délicate et souvent frustrante. Étant donné les pressions politiques, ce n'est que de manière détournée qu'elle pouvait s'exprimer, soupesant à chaque fois les risques encourus. Les résultats ont forcément été limités. Est-ce à dire qu'une telle démarche était vouée d'avance à l'échec, l'Unesco n'ayant pas les moyens d'assumer l'expression d'opinions avancées ? Faut-il conclure qu'une organisation intergouvernementale, dépendante des pressions politiques, n'est pas en mesure de dénoncer le racisme et les atteintes aux droits de l'homme puisqu'elle est tributaire des États ? Certes, le fait que ces études aient été publiées par l'Unesco a conféré à leur élaboration beaucoup de lourdeur et de complexité, et à leur contenu une modération qui peut paraître excessive, mais cela leur a aussi permis d'avoir une diffusion internationale.
- 37 Comme l'observe André-Marcel d'Ans, « avec le recul du temps, on imagine mal les réticences et les obstacles qui furent opposés à ces réalisations, et la somme de conviction, d'efforts et de diplomatie que Métraux dut déployer pour qu'elles voient le jour⁶⁵ ». Il a supervisé et dirigé le programme sur les races, et a produit un énorme travail, choisissant les auteurs, les orientant sur le contenu de leur texte, vérifiant les épreuves, veillant aux délais et affrontant les problèmes conceptuels, administratifs, financiers, et surtout, politiques⁶⁶. Certains aspects ont sans doute révélé des insuffisances ou une mauvaise organisation, comme le choix des auteurs et la diffusion des publications ainsi que la promotion auprès du grand public. Un défaut important a été le manque de qualification de plusieurs des auteurs des publications et des membres du comité ayant élaboré la déclaration. Leur choix s'explique notamment par le refus de personnes plus qualifiées et par les délais pressants. Les publications ont été rédigées le plus souvent par des amis du personnel du département des sciences sociales, et en particulier de Métraux⁶⁷.
- 38 Les publications, et encore plus la déclaration, ont constitué un casse-tête pour l'Unesco du fait des désaccords entre les personnes qui ont participé à leur élaboration. Pour certains, la « race » désigne un groupe humain, et correspond alors à une réalité, pour d'autres elle n'est qu'un mythe. Ces désaccords sont en partie liés à un clivage entre conceptions anglo-saxonnes, où le terme de « race » est d'usage courant, et conceptions françaises, où il est prohibé, ainsi qu'à un clivage entre sociologues et anthropologues. Quelques-unes des publications sur les races ont exprimé des idées proches du racisme, de même que les écrits de Julian Huxley. Ces ambiguïtés ne sont, en fait, pas absolument spécifiques à l'Unesco. Comme l'observe Pierre-André Taguieff, le racisme se manifeste de plus en plus, au fil de la seconde moitié du xx^e siècle, de manière camouflée, implicite, ambiguë : « Son repérage et son identification supposent un travail de décryptage et un examen critique. Car il est une formation de compromis entre des pulsions d'hostilité et le respect de la norme antiraciste, intériorisée par l'effet de l'éducation⁶⁸. »

- 39 De plus, il y a eu au sein de l'Unesco des divergences sur les moyens d'éradiquer le racisme : peut-on le faire par une explication rationnelle, scientifique ? Ou est-ce inutile, le racisme étant un préjugé intuitif ? Cette question a remis en cause le programme fondé sur l'argumentation écrite pour vaincre le racisme. La lutte pratique contre les situations de discrimination, par des moyens judiciaires, n'est-elle pas le seul moyen efficace ? Peu à peu, ce questionnement a conduit l'Unesco, sous l'impulsion de l'ONU, à réorienter son action vers la dénonciation de la discrimination, avec l'adoption en 1960 d'une convention sur la discrimination dans l'éducation.
- 40 Malgré toutes ses insuffisances, le programme de l'Unesco sur les races semble avoir eu un certain impact sur l'opinion publique et avoir exercé malgré tout une certaine pression morale sur les gouvernements, comme sur l'Afrique du Sud, qui a été amenée à se retirer de l'Unesco, et sur les États-Unis, qui ont nommé en 1961, sur l'initiative du président Kennedy, un Noir américain, John Howard Morrow, représentant permanent auprès de l'Unesco⁶⁹, en quelque sorte pour compenser l'attitude hostile dont ils avaient fait preuve dans les années 1950 à l'égard du programme.
- 41 Ce programme est intéressant car très révélateur des obstacles et des dilemmes qui se sont posés à l'Unesco. Ses insuffisances sont dans une certaine mesure inhérentes à l'organisation : l'action entreprise passe presque uniquement par le discours puisque l'Unesco n'a pas les moyens d'engager des pressions concrètes ni d'imposer des sanctions juridiques. Par conséquent, son impact est forcément diffus et difficile à mesurer. À cela s'ajoute le problème politique qui, à tout moment, ramène l'Unesco à sa contradiction interne : organisation apolitique, elle doit forcément affronter des réalités politiques pour mener à bien sa mission. Or, elle est gênée par la pression qu'exercent sur elle ses États membres. Elle est prise entre la volonté de dénonciation du racisme et un discours qu'on qualifierait aujourd'hui de « politiquement correct ». Ainsi s'est-elle généralement limitée à combattre le racisme en tant qu'idée, sur le plan scientifique, philosophique, psychologique, et non pas concret.
- 42 Pourtant, l'Unesco s'est efforcée de ne pas se limiter à l'analyse abstraite du problème du racisme et d'analyser aussi des situations réelles ; pour contourner les problèmes politiques, elle a souvent privilégié l'étude des situations « positives » et, concernant les situations négatives, n'a étudié que des cas passés. Toutefois, l'accent mis sur les situations jugées positives a souvent entraîné une vision faussée, exagérément optimiste.
- 43 L'Unesco a à plusieurs reprises, par négligence, manqué de vigilance à l'égard de textes politiquement tendancieux. Dans d'autres cas, elle a fait preuve, sous la pression du gouvernement américain, d'une timidité politique qui peut paraître excessive et qui s'explique par la volonté de ne pas heurter son principal bailleur de fonds.
- 44 L'impact de cette action sur le public est difficile à mesurer : même si les chiffres de vente des publications sont faibles, elles semblent avoir touché beaucoup de monde, puisqu'elles ont été traduites dans une douzaine de langues différentes et que de très nombreux exemplaires ont été diffusés gratuitement. Cependant, le statut intermédiaire des ouvrages, trop austères pour le grand public et trop peu approfondis pour les spécialistes, semble avoir nui à leur succès. Toutefois, les efforts conjugués de l'Unesco (films, conférences, émissions de radio, expositions, brochures...) ont quand même, dans leur totalité, constitué une propagande antiraciste d'un impact certain dans le public.
- 45 En abandonnant peu à peu, dans les années suivantes, l'objectif d'éradiquer le racisme par l'éducation, en adoptant des arguments rationnels et en se dirigeant plutôt vers l'action

normative, l'Unesco aurait suivi l'évolution générale des milieux antiracistes, caractérisée selon Pierre-André Taguieff par un pessimisme croissant⁷⁰.

NOTES

1. Archives de l'Unesco, Background paper 104. Paris, 19 juillet 1950, « Unesco launches major world campaign against racial discrimination » : 2-3.
2. Toutes ces citations sont tirées de Julian Sorell Huxley, *L'Homme, cet être unique*. Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1947 : 69-70, 72-74, 160-161.
3. Julian Huxley, *Nous Européens*. Paris, Éditions de Minuit, 1947 : 8, 289, 299-300, 305-306, 309-311.
4. Jaime Torres Bodet, *Memorias III*. Mexico, Editorial Porrúa, 1971 : 95.
5. Archives de l'Unesco, 4C/résol. 4.2.
6. Archives de l'Unesco, dossier 329.18 A 53 CIPSH, VI : lt. d'Yves Brunsvick à Angell, 25 nov. 1949.
7. Claude Auroi, « Alfred Métraux à la croisée de deux mondes, anthropologie et développement », in Claude Auroi et Alain Monnier, éd., *Du pays de Vaud au pays du Vaudou. Ethnologies d'Alfred Métraux*, Genève, musée d'Ethnographie-IUED, 1996 : 82.
8. Archives de l'Unesco, dossier 323.12 A 102, I : lt. d'Angell à Ashley Montagu, 23 mars 1950.
9. Émile Delavenay, *Témoignage. D'un village savoyard au village mondial, 1905-1991*. Aix-en-Provence, Édisud, 1992 : 367.
10. Alfred Métraux, *Itinéraires I (1935-1953), carnets de notes et journaux de voyage*, introduction et notes par André-Marcel d'Ans. Paris, Payot, 1978 : 285.
11. Archives de l'Unesco, dossier 323.12 A 102, I : UNESCO/SS/Conf. 1/6, 12-14 déc. 1949.
12. 323.12 A 102, I : lt. de Douglas Schneider à Alva Myrdal, 16 oct. 1950.
13. Archives diplomatiques américaines, Decimal file, RG59, entry CDF 1960-1963 : box 821 : USDEL 11 C/17, 20 sept. 1960 ; 10C/23, 8 oct. 1958.
14. *La Question raciale*. Paris, Unesco, 1950.
15. 3 A 31 Race question in modern science : lt. d'E. de Dampierre à Delavenay, 28 janv. 1960 ; mémo de T. Boclet à Alfred Métraux, 16 juin 1960 ; *Le Racisme devant la science*. Paris, Unesco-Gallimard, 1960.
16. 3 A 31 Race question in modern science : mémo de Boclet à Métraux, 16 juin 1960 ; lt. de Métraux à André Bertrand, 26 juillet 1960 ; lt. de Peter Thorp à M. Brown, 1^{er} septembre 1960.
17. Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris, Gallimard (« Tel »), 1987 : 78-83.
18. *Le Courrier de l'Unesco*, n° de juin, juillet, août, septembre 1958 : « Les préjugés et leurs racines profondes ». Voir aussi Gail Archibald, *Les États-Unis et l'Unesco, 1944-1963*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1993 : 267.
19. 3 A 31 Race question in modern science : concernant l'ouvrage *Race et Histoire* par Claude Lévi-Strauss : mémo d'Alfred Métraux à D.H. Schneider, 13 mai 1952.
20. Claude Lévi-Strauss, *Le Regard éloigné*. Paris, Plon, 1983, préface.
21. Claude Lévi-Strauss et Didier Éribon, *De près et de loin*, suivi d'un entretien inédit, « Deux ans après ». Paris, Odile Jacob, 1990 : 90 ; revue de presse de l'Unesco, 16 décembre 1953.
22. Michel Panoff, *Les Frères ennemis : Roger Caillois et Claude Lévi-Strauss*. Paris, Payot, 1993. Voir aussi Lévi-Strauss et Éribon, *op. cit.* : 122.

23. Pierre Clément et Nelly Xydias, *Vienne-sur-le-Rhône. La ville et les habitants, situations et attitudes. Sociologie d'une cité française*. Paris, Armand Colin-Unesco, 1955.
24. Lucien Bernot et René Blancard, *Nouvelle, un village français*. Paris, Éditions des archives contemporaines, 1995, préface de Claude Lévi-Strauss.
25. *Ibid.*, introduction : « Nouvelle après Nouvelle », par Françoise Zonabend.
26. *Courrier de l'Unesco*, juin 1955 : « Un village français est mis à la question », par Lucien Bernot et René Blancard : 16-19.
27. « Nouvelle après Nouvelle », *op. cit.*
28. *Journal d'Alfred Métraux*, 8 septembre 1955 ; interview de Claude Lévi-Strauss par l'auteur de l'article.
29. Archives de l'Unesco, dossier biographique de Michel Leiris : contrat entre Michel Leiris et l'Unesco du 16 février 1951.
30. Archives de l'Unesco, Michel Leiris, « Les causes sociales du préjugé de race », 1951.
31. 3 A 31 Race pamphlets, I : lt. de Métraux à Chevalier, 11 avril 1951.
32. *Journal d'Alfred Métraux*, 5 mars 1952.
33. 3 A 31 Racial Problem in the Light of Historical Materialism : lt. confid. de Métraux à Marshall, 29 avril 1958.
34. José Matos Mar, « Race et culture », in *Présence d'Alfred Métraux*. Paris, Unesco, 1992 : 67-74.
35. Michel Leiris, *Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe*. Paris, Unesco-Gallimard, 1955, préface.
36. *Ibid.*, préface et conclusion.
37. *Journal d'Alfred Métraux*, 25 juillet 1952.
38. Jean Jamin, exécuteur testamentaire de Leiris, éditera sans doute prochainement ces cahiers.
39. Archives de l'Unesco, revue de presse, 19 octobre 1951.
40. Otto Klineberg, « The role of the psychologist in international affairs », *The Journal of social issues* 9, 1956 : 9.
41. 3 A 31 Race pamphlets, I : *American Anthropologist* 56, 1954 : 908.
42. Peter Lengyel, *International Social Science : the Unesco experience*. Piscataway (New Jersey), Transaction Books, 1986 : 22.
43. Archibald, *op. cit.* : 193.
44. F.T. Smith, *An Experiment in Modifying Attitudes Toward the Negro*. New York, Bureau of Publications, Teachers College, 1943, cité par Klineberg, *op. cit.* : 169.
45. V.M. Sims et J.R. Patrick, « Attitudes toward the Negro of Northern and Southern College Student », *Journal of Social Psychology* 7, 1936 : 192-204, cité par Klineberg, *op. cit.* : 171.
46. Harold E.O. James et Cora Tenen, *The Teacher was Black. An experiment in international understanding sponsored by Unesco*. Londres, William Heinemann, 1953.
47. *Journal d'Alfred Métraux*, 4 avril 1952, 21 août 1952, 28 juillet 1954, 15 février 1955.
48. 3 A 31 Race pamphlets, I : *Droit et Liberté* 191, juin-juillet 1960 : 1-5.
49. *Journal d'Alfred Métraux*, 1^{er} et 2 juin 1954.
50. Archives du Congrès américain, vol. 107, 87^e congrès, 1^{re} session, 3 janvier-27 septembre 1961 : 25 juillet 1961 : 13362-13363.
51. Archives de l'Unesco, stage de Sèvres, 29-30 novembre 1969, Commission 4.
52. Archives de l'Unesco, Lucien Febvre et François Crouzet, « Origines internationales d'une civilisation. Éléments d'une histoire de France », 10 avril 1951 : 17-25.
53. Archives du Congrès américain, vol. 115, 91^e congrès, 1^{re} session, 3 janvier-23 décembre 1969 : 23 janvier 1969 : 1721-1722.
54. *Ibid.* ; « Unesco denounces "slurs" in language », *Christian Science Monitor*, 18 janvier 1969.
55. *Journal d'Alfred Métraux*, 25 mai, 8 et 13 avril 1953, 2 et 15 juin 1954, 26 juillet 1955 ; archives du Congrès américain : vol. 104, 85^e congrès, 2^e session, 7 janvier-24 août 1958 : 18991 ; archives

diplomatiques allemandes, B 91, 16 : rapport de K. Pfauter du 24 février 1956 ; *Hindustan Times*, 7 février 1956 ; *Times of India*, 7 février 1956 ; archives de l'Unesco, 14C/71, 7 octobre 1966 : 4-5.

56. Gaëlle Bourreau, *La politique française à l'Unesco durant la période gaullienne, 1958-1969 : l'Unesco, un instrument pour le prestige français*, maîtrise d'histoire, Paris I, dir. Robert Frank, 2002 : 78-79 ; journal de la conférence générale de 1947, vol. I, 7^e séance plénière, 11 novembre 1947 : 102-103.

57. 323.12 (68.01) A 02 UN : résolution V, adoptée par la commission des Nations Unies pour l'étude de la situation raciale dans l'Union sud-africaine le 25 février 1954 ; Archibald, *op. cit.* : 266-267 ; X 07 A 120/197 UNSA, 31 mai 1965 : 11.

58. Seth Spaulding et Lin Lin, *Historical Dictionary of the UNESCO*. Lanham (Maryland)-Londres, The Scarecrow Press, 1997 : 79.

59. Chantal Morelle et Pierre Jacob, *Henri Laugier. Un esprit sans frontières*. Bruxelles, Bruylant, 1997 : 308.

60. Delavenay, *op. cit.* : 367.

61. *Journal d'Alfred Métraux*, 6 avril 1955, 9 juin 1955.

62. Archives de l'Unesco, DG/67/4, 12 juillet 1967 : 5.

63. Archives de l'Unesco, revue de presse, 6 février et 31 mars 1967.

64. Film de l'Unesco n° 1522, 1974.

65. D'Ans, *op. cit.* : 341-342.

66. 3 A 31 Race question in modern science : lettres d'Alfred Métraux, février-décembre 1951 ; 3 A 31 Race pamphlets, I : lt. de Métraux à Thales de Azevedo, 12 août 1954.

67. 3 A 31 Race question in modern science : lt. de Métraux à Klineberg, 10 mai 1950 ; *Journal d'Alfred Métraux*, 29 janvier 1952.

68. Taguieff, *op. cit.* : 44-51 et 107-108.

69. Archibald, *op. cit.* : 286.

70. Taguieff, *op. cit.* : 78-83.

RÉSUMÉS

En 1949, l'Unesco entreprend un vaste programme de lutte contre le racisme, avec la collaboration d'intellectuels comme Claude Lévi-Strauss, Alva Myrdal, Alfred Métraux et Michel Leiris. En 1949 est adoptée une première « déclaration sur la race », visant à nier la validité scientifique du concept de race ; plusieurs autres suivront jusqu'en 1978. Parallèlement sont entreprises plusieurs séries de publications sur le racisme, vouées à un succès variable. La plus intéressante est l'étude *Nouvelle, un village français* (1955), qui met en lumière la forte xénophobie régnant dans la population d'un village normand. Expositions, conférences, actions auprès des écoles complètent ce dispositif. Si ce programme a sans conteste suscité des réactions vives (avec par exemple, en 1956, le retrait de l'Afrique du Sud, dont l'Unesco avait condamné le régime d'apartheid), son impact général sur les esprits est difficile à cerner car l'Unesco a dû souvent, par prudence politique, édulcorer son propos et son action, et parce que le racisme se révèle être un préjugé intuitif, réfractaire à toute réfutation rationnelle.

In 1949, UNESCO undertook a major programme designed to combat racism, drawn up with the collaboration of such intellectuals as Claude Lévi-Strauss, Alva Myrdal, Alfred Métraux and Michel Leiris. An initial "Declaration on Race" was adopted in 1949, seeking to deny the scientific validity of the concept of race, and a number of others followed up until 1978. In parallel, several

series of publications on racism appeared, which met varying success, the most interesting being the study *Nouvelle, un village français* (1955), which highlighted the extreme xenophobia existing among the inhabitants of a Normandy village. Exhibitions, lectures, and events aimed at schoolchildren also formed part of the programme, which undoubtedly provoked lively reactions (including South Africa's withdrawal in 1956, after UNESCO's condemnation of the Apartheid regime). The overall result of the programme in terms of its effect on attitudes is, however, difficult to assess, as political prudence often forced UNESCO to tone down its words and deeds, and also because racism showed itself to be an intuitive prejudice beyond the reach of rational refutation.

INDEX

Keywords : xenophobia, monograph, prejudices, racism, Claude Lévi-Strauss, Alfred Métraux, Apartheid

Mots-clés : xénophobie, monographie, préjugés, racisme, Claude Lévi-Strauss, Alfred Métraux, apartheid

AUTEUR

CHLOÉ MAUREL

chmaurel@yahoo.fr Centre d'histoire sociale du xx^e siècle, Paris I